

CETE de l'Est

*Laboratoire des
Ponts et Chaussées
de Strasbourg*

Groupe Acoustique



*Réseau
Scientifique et
Technique*

Cartes de bruit stratégiques

Grandes infrastructures de transports terrestres

Département des Bouches-du-Rhône (13)

Réseau ferroviaire

Résumé non technique

Échéance juin 2012



**Présent
pour
l'avenir**



Centre d'Études Techniques de l'Équipement de l'Est

1. Introduction

La Direction Départementale des Territoires des Bouches-du-Rhône a confié la réalisation des Cartes Bruits Stratégiques pour le réseau ferroviaire au Centre d'Études Techniques de l'Équipement de l'Est – Laboratoire Régional des Ponts et Chaussées de Strasbourg.

Le présent document constitue le résumé non technique des principaux résultats de l'évaluation. La notice annexée précise la méthodologie employée.

2. Identification du réseau

Le réseau ferroviaire à cartographier ou à mettre à jour pour l'échéance « juin 2012 » sont les voies ferrées dont le trafic est supérieur à 30000 passages de train par an, soit un TMJA (Trafic Moyen Journalier Annuel) supérieur à 82 trains par jour.

Le réseau concerné par l'échéance 2012 est cartographié Figure 1 et les trafics correspondants sont donnés au Tableau 1.

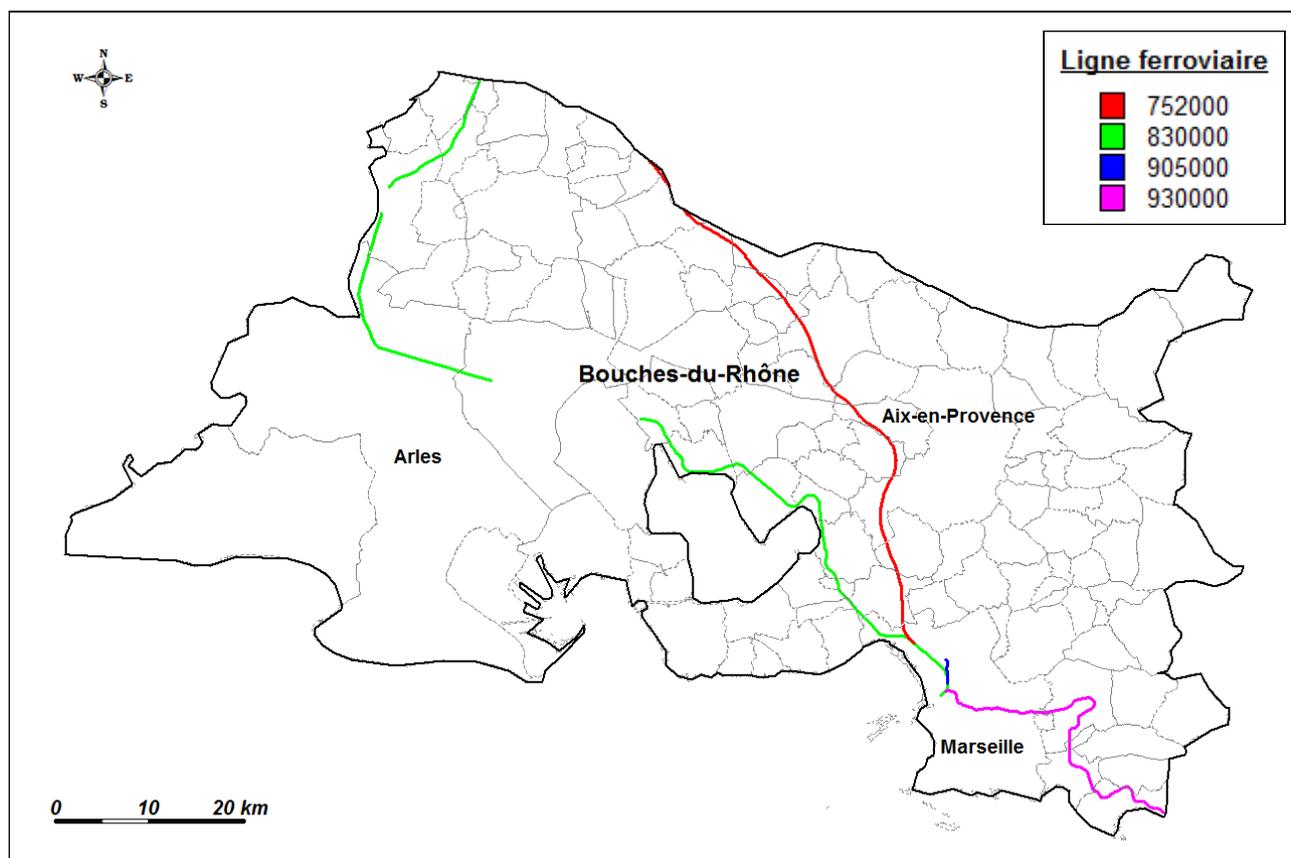


Figure 1 : carte du réseau ferroviaire à cartographier dans le département pour 2012

Lignes	début	finissant	pkd début	pkd fin
752000	Marseille	Orgon	711+163	655+403
830000	Marseille	Rognonas	861+532	744+787
905000	Marseille	Marseille	444+000	439+374
930000	Marseille	La Ciotat	0+000	40+105

Tableau 1 : réseau ferroviaire à cartographier dans le département pour 2012.

Note : Lorsque l'on superpose la modélisation des lignes à l'infrastructure réelle, on s'aperçoit que les arcs extrêmes ne se trouvent pas toujours à la bifurcation physique de deux lignes. Nous avons donc cartographié la partie manquante jusqu'au point de séparation des deux lignes.

3. Secteurs affectés par le bruit : carte de type B

Les cartes de type B correspondent aux secteurs affectés par le bruit au sens de l'arrêté du 30 mai 1996. Elles ont été extraites du classement sonore du département des Bouches-du-Rhône pris par arrêté du préfet

Adresse du classement :

<http://www.bouches-du-rhone.pref.gouv.fr/L-Etat-et-les-territoires/L-environnement-et-la-reglementation/Le-bruit/Classement-sonore>

Ne sont repris que les voies correspondantes à la directive européenne, ayant un trafic supérieur à 82 passages de trains par jour.

4. Statistiques d'exposition au bruit

4.1. Dénombrement des populations et établissements sensibles

Le Tableau 2 présente les résultats pour chaque ligne, chaque indicateur Lden et Ln.

On calcule le nombre de personnes exposées au-dessus de la valeur limite. Ces valeurs sont à relativiser, il s'agit d'une **estimation par modélisation** et non d'un dénombrement réel. De plus, l'ensemble de la population d'un bâtiment est affecté au niveau sonore maximal du bâtiment quand bien même une seule façade est exposée au bruit de l'infrastructure.

Ligne	Nombre de personnes exposées – Lden en dB(A)											
	[55;60[[60;65[[65;70[[70;75[>75		>68	
L752000	203		7		21		14		0		21	
	[55;60[[60;65[[65;70[[70;75[>75		>73	
L830000	15882	2E+2S	9837	2E	4190	4E	2916	1E	818		1733	
L905000	91		2		0		0		0		0	
L930000	9952		4494		14779		803		2		106	
Total	25925	2E+2S	14333	2E	18969	4E	3719	1E	820		1839	
Communauté d'agglomération d'Avignon												
	[55;60[[60;65[[65;70[[70;75[>75		>73	
L830000	320		92		10		2		0		0	
Communauté d'agglomération Marseille-Aix												
	[55;60[[60;65[[65;70[[70;75[>75		>68	
L752000	12		0		6		6		0		6	
	[55;60[[60;65[[65;70[[70;75[>75		>73	
L830000	7840	1E+2S	7371	2E	2265	3E	1402	1E	605		803	
L905000	91		2		0		0		0		0	
L930000	9135		4278		14506		751		2		106	
Communauté d'agglomération de Toulon												
L930000	817		216		273		52		0		0	

Ligne	Nombre de personnes exposées – Ln en dB(A)											
	[50;55[[55;60[[60;65[[65;70[>70		>62	
L752000	145		14		11		10		0		21	
	[50;55[[55;60[[60;65[[65;70[>70		>65	
L830000	11858	2E+2S	9628	3E	3798	2E	2518	1E	227		2745	1E
L905000	32		0		0		0		0		0	
L930000	8937		15585		1905		504		0		504	
Total	20827	2E+2S	25213	3E	5703	2E	3022	1E	227		3249	1E
Communauté d'agglomération d'Avignon												
	[50;55[[55;60[[60;65[[65;70[>70		>65	
L830000	251		81		3		2		0		2	
Communauté d'agglomération Marseille-Aix												
	[50;55[[55;60[[60;65[[65;70[>70		>62	
L752000	9		6		4		2		0		6	
	[50;55[[55;60[[60;65[[65;70[>70		>65	
L830000	6039	2E+2S	7628	2E	1629	2E	1583	1E	26		1609	1E
L905000	32		0		0		0		0		0	
L930000	8226		15421		1688		452		0		452	
Communauté d'agglomération de Toulon												
L930000	711		164		217		52		0		52	

Tableau 2 : dénombrement des populations et établissements sensibles (E=enseignement, S=santé).

4.2. Estimation des superficies exposées

Les superficies en Lden ont été calculées en englobant les bâtiments et en retirant la plateforme des voies ferrées.

Lignes	Surface exposée à Lden (dB(A)) supérieur à		
	55	65	75
L752000	21,40	4,85	1,14
L830000	50,30	13,45	3,04
L905000	0,17	0	0
L930000	8,62	2,52	0,23

Tableau 3 : estimation des superficies exposées en km².